

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Laversines, convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2025

Etaient présents : Mesdames et Messieurs JACQUES Marie Manuelle, MAROT Joëlle, MOURET Gisèle, CARON Hervé, DUROT Maxime, LADANT Régis, QUANEUX Benjamin, VEILLARD Jacky

Absents excusés : CRIGNON Michèle, DOUZINEL Émilie, LELEUX Chantal, DAUBOIN Emmanuel, LEFAUX Pierre,

Absent : GAMBLIN Frédéric,

Pouvoirs : de CRIGNON Michèle à MAROT Joëlle, DOUZINEL Émilie à CARON Hervé, LELEUX Chantal à JACQUES Marie Manuelle, DAUBOIN Emmanuel à QUANEUX Benjamin, LEFAUX Pierre à LADANT Régis

Secrétaire de séance : MOURET Gisèle

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ouverture du Conseil Municipal du 25 février 2025 se fait à 19h05.

Mme Le Maire procède à la lecture des pouvoirs donnés pour la séance du Conseil Municipal de ce jour.

1- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, un secrétaire de séance doit être nommé.

Le Conseil municipal vote, avec 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre, pour nommer Mme MOURET Gisèle, en tant que secrétaire de séance.

2- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 décembre 2024.

Conformément à l'ordonnance 2021-1310 du 7 octobre 2021, l'ouverture du Conseil Municipal commence par la lecture du procès-verbal de la séance du conseil précédent.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, soit 13 voix pour, 0 abstention et 0 contre de valider le procès-verbal, tel qu'édité.

3- Demande de subvention pour la réfection des trottoirs.

Madame Le Maire informe le conseil des démarches démarrées pour la mise en route des travaux de réfection des trottoirs.

La commune a la possibilité de déposer des dossiers de subventions auprès des différents organismes financeurs.

L'entreprise retenue pour les travaux, est la société PEREZ TP.

Les travaux s'élèvent à 54 170.00 € hors taxe.

Les subventions ont été demandées au Conseil Départemental, ainsi qu'à l'État, par le biais de la DETR, réparties comme suit :

- 24 376.50 € demandé par la DETR
- 17 870 € demandé au Conseil Départemental

Ainsi il restera pour un montant de 11 923.50 €, à charge de la commune
Afin de pouvoir valider les dossiers de demande de subvention, le Conseil

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, soit 13 voix pour, 0 Abstention et 0 contre :

- D'autoriser Mme Le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes financeurs.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférant.

4- PLUI-HM

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire a pris connaissance de la délibération du Conseil Communautaire en date du 12 décembre 2024, relatif au projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Habitat et Mobilités (PLUI - HM) de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, conformément à l'article L153-15 du Code de l'Urbanisme.

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, soit 13 voix pour, 0 Abstention et 0 contre :

- D'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents y afférant.

5- Délibération Assainissement RQPS

Conformément aux dispositions du décret n° 95-635 du 6 mai 1995 et de l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale doivent communiquer à leur conseil, qui prend acte, les différents rapports sur l'assainissement (ou l'eau potable) dont ils ont confié la compétence à la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Les présents rapports 2022 concernent :

1. La compétence assainissement non collectif sur les 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
2. La compétence assainissement collectif sur le périmètre de 31 des 53 communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB),
3. La délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service d'assainissement collectif des 30 communes de la CAB,

Les rapports 1 et 2 exposent l'organisation du service, les indicateurs techniques, financiers et les performances du service d'assainissement collectif et non collectif.

Le rapport 3 est produit par le délégataire chaque année et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Ces rapports ont été présentés au conseil communautaire du 12 décembre 2024. Ils ont également été examinés par la commissions consultative des services publics locaux du 19 novembre 2024.

Propositions :

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la présentation des différents rapports annuels sur l'assainissement pour l'année 2023.

Suite à l'énoncé de Mme Le Maire, le conseil municipal prend acte à l'unanimité, soit 13 pour, 0 contre et 0 abstention des différents rapports assainissement.

6- Convention d'objectifs et de financement « LUDOTHÈQUE »

Mme le Maire expose au Conseil Municipal le projet de la ludothèque Médiathèque de Laversines.

La Caisse d'Allocation Familiale peut aider, par un soutien financier et technique, le développement de ce projet.

Ainsi, une convention d'objectifs et de financement doit être signée afin de valider le partenariat et l'aide demandée auprès de la Caisse d'Allocation Familiale. LA convention engendra un suivi par la CAF de réalisation des objectifs.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide à l'unanimité, soit 13 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- D'autoriser Mme Le Maire à signer ladite convention
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance du Conseil Municipal du 25 février 2025 est levée à 19h25.